

● (1230)

Voilà qui montre clairement l'importance que le gouvernement accorde à l'immigration de la catégorie de la famille, un fait qui sera davantage concrétisé par les changements qui permettront d'élargir la composition de la catégorie de la famille. Ces modifications aux règlements veulent que les personnes sélectionnées aux fins de l'immigration au Canada ou qui sont parrainées par des membres de leur famille déjà au Canada pourront comprendre les fils et filles de 21 ans ou plus si ces enfants n'ont jamais été mariés. Auparavant, ces enfants de plus de 21 ans n'étaient pas considérés comme des personnes à charge et étaient évalués dans la catégorie des parents aidés.

En outre, la formule de sélection des parents aidés sera modifiée pour que le nombre de points supplémentaires accordés aux enfants mariés et aux frères et soeurs passe de 10 à 15. Ces mesures traduisent l'esprit et l'objectif des recommandations du Comité permanent et donnent davantage de possibilités aux membres de la famille d'être réunis.

Monsieur le Président, il est bien connu que les questions relatives aux immigrants et aux réfugiés ont fait l'objet de débats très vifs au cours des derniers mois. Les politiques et procédures dont a hérité le gouvernement se sont révélées inadéquates pour faire face à des situations nouvelles et aux défis posés en particulier par les pressions générales et croissantes des migrations à caractère économique ainsi que par la question permanente des réfugiés authentiques.

[Traduction]

C'est pour cette raison que le gouvernement a été obligé de prendre d'importantes mesures pour étoffer notre politique et pour confirmer nos obligations et responsabilités nationales et internationales sur ce chapitre. Et c'est ce qui nous permettra de continuer de pratiquer cette politique ouverte à tous les peuples du monde. Nous avons également avalisé les recommandations sur la réunification des familles du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Nous avons réaménagé les modalités de traitement des demandes concernant cette catégorie d'immigrants.

Et nous en avons profité aussi pour rappeler publiquement, en des termes non équivoques, que notre politique des réfugiés ne pourrait plus servir d'alternative à l'immigration proprement dite. Aussi, nous sommes intervenus provisoirement pour contrer l'afflux des illégaux. Nous avons déposé un projet de loi sur la détermination du statut de réfugié pour assurer un déroulement plus harmonieux de ce processus, et pour empêcher les abus. Nous avons déposé également une autre mesure prévoyant des sanctions plus sévères contre ceux qui passent des illégaux en contrebande et pour mettre un terme aux fraudes organisées.

Nous avons engagé aussi une révision portant sur l'aspect productivité de ces opérations, dont j'ai fait état tout à l'heure. Avec le concours du ministère des Affaires extérieures, nous cherchons des moyens de faire davantage à moindres frais dans le traitement des demandes pour pouvoir ainsi, espérons-le, mieux desservir notre clientèle.

Je voudrais maintenant parler du plan annuel concernant les réfugiés dont il est fait état dans ce rapport. Je crains que les critiques, dont le projet de loi sur les réfugiés a fait l'objet dernièrement, aient donné une fausse perception de cette

Déclarations de ministres

mesure parmi les groupes de soutien et de défense des réfugiés et auprès des simples citoyens. Je veux que tous les intéressés sachent bien que non seulement le gouvernement confirme cette générosité dont le Canada a toujours fait preuve envers les authentiques réfugiés qui ont besoin de protection, mais qu'il rehausse encore cette réputation enviable.

Le nombre des réfugiés qui ont bénéficié de l'aide gouvernementale a augmenté de 1 000, passant à 13 000 en 1988. Cela représente une augmentation de quelque 30 p. 100 des réfugiés directement parrainés par le gouvernement depuis qu'il a pris le pouvoir.

Et on prévoit également, monsieur le Président, que quelque 2 000 personnes seront accueillies en tant que réfugiés en 1988 par le comité consultatif du statut de réfugié. De même, on a établi tout un éventail d'admissions spéciales pour raisons humanitaires, et à ce titre, on acceptera de 3 000 à 6 000 réfugiés. Enfin, les députés n'ignorent pas qu'il n'y a aucune limite au parrainage privé des réfugiés.

[Français]

Il y a dans le monde environ de 10 à 15 millions de réfugiés. Cependant, le rétablissement loin du pays d'origine constitue rarement la solution à leurs problèmes. Le haut commissaire aux réfugiés des Nations Unies préfère d'autres solutions comme le rapatriement volontaire ou le rétablissement dans les pays de premier asile dans la même région.

Cependant, pour ceux qui n'ont pas d'autre choix, le rétablissement dans un tiers pays, avec l'aide du gouvernement et du secteur privé, peut être une solution.

Le Canada non seulement se sert de son programme d'acceptation à l'étranger pour aider les réfugiés qui ont les plus grands besoins, mais aussi pour inciter d'autres pays de rétablissement à suivre son exemple. En matière de rétablissement, un effort concerté de la communauté internationale allège le fardeau des pays de premier asile et les encourage à continuer à jouer le rôle essentiel qui est le leur.

Je dois ajouter que, pour répondre aux préoccupations exprimées par des organismes non gouvernementaux canadiens, le gouvernement parrainera la venue d'un plus grand nombre de réfugiés d'Amérique latine et d'Europe de l'Est en 1988.

Je peux donc affirmer sans hésitation devant cette Chambre que, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, l'engagement du Canada à l'égard des réfugiés dans le monde n'a jamais été aussi profond, et que tant que le premier ministre (M. Mulroney) dirigera ce gouvernement, cette tendance s'accroîtra encore dans l'avenir.

En effet, ce n'est pas un hasard, monsieur le Président, si près d'une centaine de pays membres du Commonwealth et de la Francophonie voient maintenant le Canada comme un leader sur le plan moral. C'est là une marque de la confiance qu'entretiennent ces pays dont le courage et la détermination dont font preuve le chef du gouvernement actuel et notre pays, le Canada, en ne compromettant jamais le respect de nos principes sur la question des droits de la personne.

[Traduction]

Nous allons remplir, encore mieux que par le passé, ces obligations humanitaires que nous avons contractées librement et qui sont maintenant devenues un élément si essentiel de notre identité nationale. Nous allons continuer à donner l'exemple au monde entier en cherchant des solutions et des